



#BienInformés

1^{er}
NUMÉRO

Depuis le début de ce mandat (janvier 2020 à décembre 2023), les équipes **CFDT** font tout leur possible pour vous informer du mieux possible en allant à votre rencontre. Ces échanges sont importants pour vous comme pour les équipes CFDT car ils nous permettent également de faire remonter vos préoccupations. Et il y en a !...

Les diverses contraintes sanitaires ne nous ont pas toujours permis d'optimiser ces échanges en présentiel. Espérons que cette rentrée de septembre nous permette enfin de voir la fin du tunnel...

Cette **Newsletter CFDT ASF** lance donc la première version de ce que nous souhaitons être un rendez-vous au gré de l'actualité ASF.



N'hésitez pas également à consulter notre site www.cfdt-asf.com où vous retrouverez toutes nos communications (tracts, courriers, actions...). Vous pourrez également nous solliciter via notre rubrique « Nous contacter ».



Cfdt:
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



Fabrice BERGERY
Délégué Central
CFDT ASF

☎ 06 15 13 86 36
✉ fabrice.bergery@gmail.com
www.cfdt-asf.com

Nos valeurs

Émancipation
Démocratie
Indépendance
Solidarité
Autonomie



CFDT-asf.com

Ce qu'il faut retenir de ces derniers mois...

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2024 / CSE-CENTRAL du 8 septembre 2021

Ce CSE-Central du 8 septembre nous confirme que le **périmètre Vinci-Autoroutes** va désormais devenir la norme sur les synergies mises en place sur ASF. Pour exemple, dès 2022, l'outil ASF équipera les salles de **Télé-Assistance des 3 sociétés** ASF, Escota, Cofiroute. C'est donc bien plus qu'une solidarité d'exploitation (débordements) qui est aujourd'hui sur la table...sans pour autant connaître le détail des futures organisations de travail.

D'autres missions seront également touchées : à l'instar de ce qui est acté pour la rocade d'Angers (secteur ASF / Cofiroute), la **viabilité** pourra se voir dépouillée de la surveillance (patrouille, sécurité) d'une zone de son propre périmètre.

Des expériences ici et là, montrent la volonté d'abattre certaines barrières (y compris entre les statuts) : des P3 communs entre les **RST du PC et les salariés de la Télé-Exploitation** vont être testés sur la DRE LR.

La DRE PCA va également se voir dépouillée du **district de Gallargues** (100 salariés) qui sera rattaché à la DRE LR. La DRE PCA passera ainsi à 344 salariés...QUID de l'avenir de cette DRE ?

La **cellule de recouvrement de Maignon** intégrera les locaux de la DRE SAP...dans quelles conditions ? D'ici 2030, 100 % de la flotte VL ASF (y compris les véhicules des cadres) devra être convertie vers des **énergies alternatives décarbonées**. Pour les fourgons d'intervention, 40% seront convertis au biogaz.

RÉORGANISATION DES SERVICES



Pour la **CFDT**, bon nombre de ces réorganisations n'ont que 2 objectifs : pallier le manque d'effectifs et rendre difficile (voire impossible) pour l'état de concéder notre réseau à un autre opérateur que Vinci. Certaines entreprises, compte tenu de leurs bons résultats économiques, ont souhaité rembourser à l'état les montants perçus pour l'**Activité Partielle**. Tous les élus du CSE-C ainsi que tous les syndicats (sauf la CFE-CGC) ont interpellé Pierre COPPEY pour connaître la position d'ASF sur cette démarche civique. C'est une fin de non-recevoir.

La **CFDT** a souhaité connaître les intentions d'ASF sur la mise en place de la **Prime MACRON** en 2021. Pierre COPPEY ayant botté en touche, la **CFDT** portera cette revendication au niveau du groupe VINCI.



Accord PROCHE-AIDANT (2021, 2022, 2023)

La **CFDT** a signé l'accord de branche ASFA «Proche-Aidant». En plus des dispositifs légaux en vigueur, cet accord est un pas important en faveur du maintien du lien social, non seulement entre l'aidant et son proche, mais aussi entre l'aidant et l'entreprise. La reconnaissance du rôle de l'aidant est ainsi actée dans cet accord.

Le **congé de proche-aidant** permet au salarié de suspendre ou de réduire temporairement son activité professionnelle pour accompagner un proche, en situation de handicap ou âgé, qui souffre d'une perte d'autonomie importante. Notre tract : <https://www.cfdt-asf.com/accord-de-branche-proche-aidant/>

Crise COVID / ACTIVITÉ PARTIELLE

La gestion de cette crise sanitaire sans précédent a été plutôt bien gérée par l'entreprise qui a tout fait pour protéger au mieux ses salariés, la **CFDT** l'a d'ailleurs souligné à maintes reprises.

En revanche, lors du deuxième confinement (automne 2020), la mise en place de l'**Activité Partielle** a été très mal assimilée par les salariés, car la baisse d'activité n'était pas effective dans tous les services.

Ce recours à l'activité partielle sans donner tous les éléments indispensables aux instances, a débouché sur une action en justice de tous les CSE en région et du CSE-Central. Le 20 janvier 2021, **la justice a condamné ASF** sur tous les motifs mais l'entreprise a décidé de faire appel (prochaine audience le 15 mars 2022 (!). Le temps judiciaire étant ce qu'il est, nous attendrons donc mars 2022 pour en connaître la fin...

Pour la **CFDT**, ce dossier qui a pollué les relations sociales de manière disproportionnée doit suivre son cours sans interférer sur le dialogue social de cette rentrée qui s'annonce déjà très chargée en dossiers à traiter.

Il est normal que les représentants des salariés et une Direction rencontrent des sujets de frictions, qu'ils ne soient pas d'accord et que parfois, des différends se règlent en justice. Ce n'est cependant pas le fonctionnement normal dans notre entreprise et il est donc indispensable que chaque partie se remette autour de la table dans un esprit ouvert et constructif.

La **CFDT** est d'ores et déjà dans cet état d'esprit et la récente négociation sur l'intéressement a montré que l'ensemble des partenaires sociaux étaient sur cette approche permettant ainsi d'aboutir à une signature unanime historique.

Nouvel accord GEPP (pour les années 2021, 2022, 2023)

Nous l'avons vu ci-dessus, les réorganisations de service et de travail vont continuer. L'accord triennal sur la **Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels** signé en juillet par la **CFDT** permettra d'accompagner au mieux les salariés dans leur évolution de carrière avec des dispositifs clairs et précis comme par exemple :

- ✓ un pacte social « **ni licenciement, ni mutation forcée** » confirmé une nouvelle fois.
- ✓ un **maintien de rémunération** garanti pendant 10 ans en cas de passerelle vers un autre métier.
- ✓ des éventuelles mobilités géographiques accompagnées par des dispositifs financiers pour le salarié et ses ayants droits.
- ✓ un engagement d'accueil d'un **minimum de 40 contrats de professionnalisation /an** (pouvant déboucher sur un CDI)

Ce nouvel accord **GEPP** a donc le mérite de protéger au mieux les salariés dans leur évolution de carrière tout en accueillant de nouveaux collaborateurs. Sans cet accord, certains avenants négociés sur un coin de table pourraient mettre en danger des salariés.

Notre tract : <https://www.cfdt-asf.com/accord-gepp-des-garanties-necessaires/>

Nouvel accord INTÉRESSEMENT (pour les années 2021, 2022, 2023)

En partant d'un projet inacceptable et après quelques inquiétudes sur l'issue de cette négociation, les salariés ASF bénéficieront bel et bien d'une **prime intéressement** pour les 3 années à venir : la **prime maximale sera de 2850 €** si tous les critères sont atteints (avec possibilité d'abondement dans CASTOR).

Certains critères du précédent accord ont été supprimés, d'autres apparaissent, avec toujours, une très large majorité de l'enveloppe orientée vers la sécurité...la Direction n'a en effet rien lâché concernant ce critère.

Afin de rendre cet accord acceptable, les 5 syndicats signataires (à l'unanimité) ont néanmoins réussi à modifier favorablement quelques curseurs.

La **principale nouveauté** réside dans le mode de répartition : tous les salariés d'une même entité de travail percevront désormais exactement le même montant de prime intéressement quel que soit leur niveau de rémunération (les primes précédentes étaient pour partie indexées au salaire).

Chaque salarié sera régulièrement informé de l'évolution des indicateurs concernant son entité de travail.

Notre tract listant chaque prime par critère : <https://www.cfdt-asf.com/nouvel-accord-interessement-signé-par-les-5-organisations-syndicales-asf-les-objectifs-a-atteindre/>



Les prochaines échéances

Le 14 septembre 2021 :

- ✓ **Négociation sur les médailles du travail** : revendication portée depuis des années par la **CFDT ASF** qui a obtenu en 2019, une **gratification de 1400€** pour la 2^{ème} médaille dans l'accord QVT signé uniquement par la CFE-CGC et la **CFDT**. Deux tiers des salariés ASF qui avaient 20 ans d'ancienneté ASF ont pu en bénéficier. Cet accord étant arrivé à échéance en avril dernier, la **CFDT** a demandé l'ouverture d'une nouvelle négociation afin de pérenniser cette prime et d'obtenir de nouvelles gratifications concernant les 3^{ème} & 4^{ème} médailles (récompensant 35 et 40 ans de travail avec une ancienneté ASF ou Vinci-Autoroutes à définir).
- ✓ **Négociation sur les administratifs** : trop souvent oubliés dans les diverses réorganisations et négociations, ces salariés doivent être mieux reconnus. La **CFDT** fera tout son possible pour obtenir des avancées.
- ✓ **Négociation avenants C80** : suite à la suppression de P3 à la Télé-Exploitation, les salariés concernés vont subir une perte de majorations de nuit. Pour certains, l'ICP3 actuel ne compensera pas cette perte. La **CFDT** souhaite donc un **recalcul de l'ICP3** de tous les Télé-Exploitants en prenant pour base les majorations constatées sur les années 2018/2019/2020 (années antérieures à la suppression de P3). Restera ensuite à comparer ce nouvel ICP3 à celui aujourd'hui appliqué et retenir le plus favorable des deux. Aucun salarié ne devra être perdant. La **CFDT** souhaite également une **requalification en SPP de tous les TP volontaires** en veillant à ce qu'ils ne subissent pas individuellement de perte de rémunération (essentiellement liée à la perte du maintien de salaire et/ou à la suppression de la prime péage individuelle). Il est inconcevable que les salariés de la filière commerciale ne soient pas tous au statut Maîtrise alors qu'ils accomplissent pour certains une nouvelle mission (SEPAMAIL) et pour d'autres les mêmes tâches que leurs collègues SPP (péage, encodage, accueil clientèle).

Le 21 septembre 2021 :

- ✓ **Négociation Viabilité** : les conditions de travail et de rémunérations de cette filière doivent être étudiées, la **CFDT** sera force de propositions.
- ✓ **Négociation Mobilité Durable** (puis le 8 décembre) : négociation prévue par la loi qui porte essentiellement sur l'amélioration de « *la mobilité des salariés entre leur lieu de résidence habituel et leur lieu de travail* ». La **CFDT** a demandé la négociation d'un **avenant à la convention du Badge TIS salariés** afin que les salariés embauchés depuis 2017 puissent bénéficier des mêmes avantages TIS que leurs collègues présents dans l'entreprise avant cette date. La Direction s'est dit prête à en discuter dans le cadre de cette négociation sur la Mobilité Durable.

Le 6 octobre 2021 (puis le 3 novembre) :

- ✓ **Négociation QVT** : le dernier accord triennal QVT (**Qualité de Vie au Travail**) est arrivé à échéance en avril. Il intégrait notamment la 2^{ème} médaille du travail et jusqu'à 1 jour de Télétravail/semaine. La crise sanitaire a démontré que le **Télétravail** était désormais un sujet sociétal, la **CFDT** s'emparera pleinement du sujet et demandera 80 jours/an de télétravail avec des dispositifs adaptés.
- ✓ **Négociation Diversité** : profondément attachée aux valeurs de solidarité et soucieuse de défendre l'égalité au travail de toutes et tous, la **CFDT** combat les préjugés et toute forme de violence. Cette négociation sera l'occasion d'inscrire des principes forts.

Le 18 novembre 2021 (puis le 9 décembre) :

- ✓ **Négociation Dialogue social et responsabilité syndicale** : allez savoir pourquoi (...) en mars 2021, la Direction a dénoncé le précédent accord qui donnait des moyens aux Organisations Syndicales. Elle souhaite renégocier ces moyens, nous verrons alors vers quelle reconnaissance du dialogue social souhaite se diriger l'entreprise...
- ✓ **Négociation sur le vote électronique** : mise en place du dispositif électoral des prochaines élections professionnelles (...en principe fin 2023).
- ✓ **Négociation sur les périmètres Etablissements** : ASF dénombre à ce jour 8 établissements (AMP, CA, DS, LR, OA, PCA, RAA, SAP). Quelles sont les véritables intentions de la Direction ?... Le projet Exploitation 2020 (cf page 2) et la présentation effectuée lors du CSE-Central du 8 septembre dernier nous donne une petite idée de l'avenir de ces 8 établissements.

Le 15 décembre 2021 :

- ✓ **NAO 2022** : après 2 années sans signature, la **CFDT** attend des enveloppes à la hauteur de l'investissement des salariés.